Le 12 février : grève nationale d'avertissement : le ministre doit répondre !

Montreuil, le 13 février 2013.

Des dizaines de milliers de manifestants dans toute la France, du premier et du second degrés, sur deux mots d'ordre : retrait du décret sur les rythmes scolaires, abandon du projet de loi Peillon !
Des dizaines de prises de position, la plupart communes aux organisations syndicales du second degré, pour dire dans les établissements, les CIO, abandon de ce projet de loi !
La mobilisation des personnels reflète la situation dans laquelle ils sont :

Les personnels du second degré sont à cran. Le ministre loin d'apaiser la situation en rajoute.

- **dans les collèges** : alors que les professeurs doivent faire face à des classes surchargées, rien ne s'arrange avec les projets de DHG 2013 qui en plus deviennent « flottantes » en fonction des projets renforcés au nom de la contractualisation Etat- collectivités- établissement prévue dans le projet Peillon. Le LPC se généraliserait à la rentrée 2013, alors qu'il est rejeté, la connaissance disciplinaire remise en cause. L'étude d'impact du projet Peillon le dit clairement : *« L'école élémentaire, avec des programmes trop chargés, reste encore trop centrée sur la transmission des connaissances et doit être plus fortement mise en perspective du développement des compétences du socle commun avec une dimension culturelle mieux affirmée. »* Alors que va-t-il rester dans les collèges ? Poursuivant, le ministre propose la fuite en avant avec un changement dans les rythmes au collège :
« *La réforme des rythmes commence par le primaire, mais elle doit se poursuivre. Il doit y avoir aussi pour le collège et le lycée un changement. Pour éviter que les collégiens aient « des journées surchargées »*, le ministre veut veiller à ce qu'il y ait des *« emplois du temps équilibrés et une pause méridienne respectée ». « Je donnerai des instructions en ce sens »*. Une pause méridienne calée sur celle du primaire ? Il faudrait qu'en collèges, la notion de statut particulier s'efface, que les 18 ou 15 heures soient anéanties au nom du projet Peillon ? Travailler une journée de plus ?
Où veut nous conduire le projet de loi Peillon ? Vers une primarisation du second degré, des échanges de service, un corps unique de professeurs indifférenciés en primaire et en collège, vers la fin des corps de certifiés, agrégés, CPE, professeurs documentalistes ?

- **Et en lycée**, est-ce que les heures d'enseignement disciplinaires seront rétablies ? Le baccalauréat conforté ? Le projet de loi prévoit dans la justification de l'article 7 : *« A partir de la session 2013, le baccalauréat, quelle que soit sa nature, contrôlera non seulement des connaissances mais également des compétences. »*.
Et pour « évaluer des compétences », il faut le contrôle continu en cours de formation. Les professeurs de LV en font cette année les frais ; tous les personnels voient ce que cela signifie si le CCF est généralisé : plus de classes, conception des sujets (tout en étant examinateur), augmentation du temps de travail pour zéro €, passage des épreuves dans les pires conditions, tant pour les élèves que pour les professeurs ; bref, un baccalauréat maison avec les moyens du bord.

Mais pour le ministre, tout serait de la faute des personnels : « *tous les adultes se sont arrangés sur le dos des enfants français. Après ils se plaignent que le niveau baisse* » (AFP, le 10.2). C'est certainement pourquoi il annonce, dès 2013-2014, une réduction de 2 semaines des congés d'été, application directe de son projet de loi (annexe, page 36).

La grève du 12 février, particulièrement suivie, montre que le premier acte concret de la refondation de l'école rencontre un rejet massif des personnels. Les projets concernant l'enseignement secondaire, dont on perçoit aujourd'hui clairement les conséquences tangibles, ne manqueront pas de susciter une opposition catégorique des personnels.

Pour FO, le ministre ne peut pas rester sourd aux revendications ! Les personnels veulent une réponse. Ils demandent l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires ! Ils veulent le retrait du projet de loi de refondation de l'école ! Il doit recevoir les fédérations syndicales !

Le SNFOLC appelle les personnels à poursuivre les réunions dans les établissements pour confirmer ensemble les revendications et exiger du ministre les réponses et qu'il reçoive les fédérations pour répondre aux revendications.
« Dès aujourd'hui, la FNECFP-FO appelle ses syndicats à prendre l'initiative de réunions intersyndicales à tous les niveaux.
Dès aujourd'hui, la FNECFP-FO propose à toutes les fédérations syndicales de se réunir lundi à 17H30 au siège de la FNECFP-FO. Elle proposera de demander une audience urgente au ministre de l'Éducation nationale afin qu'il réponde aux revendications, à commencer par l'exigence d'abrogation du décret. »

Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
6/8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil cedex, tel 01 56 93 22 44, snfolc.national@fo-fnecfp.fr